

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE L'EDITEUR.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

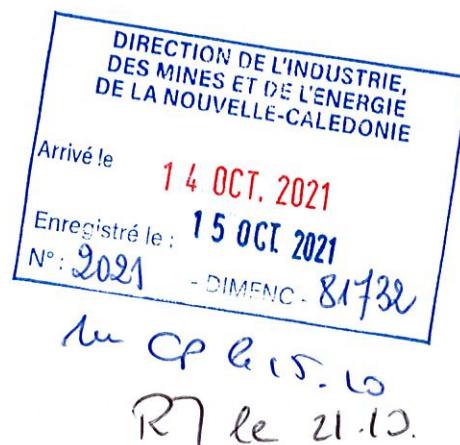
Sermodis		Réf.	SSS KOUTIO-ICPE-01
		Révision	0
		Destinataire(s)	DIMENC
		Date	09/2021
		Rédacteur	-
Objet	Installation classée pour la protection de l'environnement		
Titre livrable	CONSTRUCTION DE LA STATION-SERVICE SERMODIS KOUTIO SOUMIS A DECLARATION		

Sommaire

FORMULAIRE DE DECLARATION1

Annexes

- Annexe 1 : RIDET et/ou K-BIS
- Annexe 2 : Plan de localisation
- Annexe 3 : Plan orienté – Périmètre des 100 mètres
- Annexe 4 : Plan des stockages et des réseaux d'hydrocarbures et des moyens de luttes contre l'incendie
- Annexe 4 Bis : Schéma de distribution
- Annexe 5 : Plan du réseau d'assainissement
- Annexe 6 : Dimensionnement des systèmes de traitement des eaux usées de la station



**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE L'EDITEUR.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

FORMULAIRE DE DECLARATION





Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)
1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

A remplir en majuscules

ATTENTION

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

dimenc@gouv.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : | ____ | / | ____ | / | ____ | | ____ |

Demande jugée

Complète

Incomplète

Inspecteur : _____

EXPLOITATION CONCERNÉE : STATION SERVICE SERMODIS KOUTIO

STATION SERVICE SERMODIS KOUTIO

STATION SERVICE SERMODIS KOUTIO

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Commune : DUMBEA

Zone PUD : ZUIEc

N° rue / N° lot et nom lotissement : LOT 366 - SECTION KOUTIO

Références cadastrales : 447220-7933

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 447 748

Y : 220 934

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45

dimenc@gouv.nc

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
Stockage de gaz 160 bouteilles de 13kg soit 2080kg	1412	D
Stockage hydrocarbure 1 cuve essence 40m ³ et 1 cuve gasoil 40m ³ double enveloppe enterrée considérées communes soit Ceq = 80/5 = 16m ³	1432	D
Distribution hydrocarbure - îlot 1 1 distributeur distinct avec sur chaque face 40l/min essence et 80l/min gasoil soit Ceq = 160l/min = 9,6m ³ /h	1434	D
Distribution hydrocarbure - îlot 2 1 distributeur distinct avec sur chaque face 40l/min essence et 80l/min gasoil soit Ceq = 160l/min = 9,6m ³ /h	1434	D
Distribution hydrocarbure - îlot 3 1 distributeur distinct avec sur chaque face 40l/min essence et 40l/min gasoil soit Ceq = 80l/min = 4,8m ³ /h	1434	D
Distribution hydrocarbure - îlot 4 1 distributeur distinct avec sur chaque face 40l/min essence et 40l/min gasoil soit Ceq = 80l/min = 4,8m ³ /h	1434	D

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)
les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire dûment complété, daté et signé
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
- Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

Colonne
Réservée à
l'administration

REMARQUES IMPORTANTES

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe.

A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DEMANDE

Fait à : Papeete, le 21/09/2021

Signature du déclarant :



*Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal
(un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)*

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE MOBIL.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

Annexe 1 : RIDET et/ou K-BIS



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 15 août 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	1 176 486 R.C.S. Nouméa
<i>Date d'immatriculation</i>	17/07/2013
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SERMODIS NC
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	31 863 000,00 Franc CFP
<i>Adresse du siège</i>	30 route de la Baie des Dames Ducos 98800 Nouméa
<i>Activités principales</i>	Exploitation de stations-services.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 16/07/2112
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	SIU Georges, Wilky
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/03/1956 à PAPEETE
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	Résidence Taina 98718 Punaauia

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	PERIDOU Luc, André
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 08/08/1962 à NEUILLY SUR SEINE (92)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	lot n°223, résidence Le Lotus 98718 Punaauia

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	GRANIER Thierry Roger
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 10/09/1961 à VINZIER (74)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	Immeuble KONEVA, Parc du Général de Gaulle, Baie de L'orphelinat 98800 NOUMÉA

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	Immeuble KONEVA, Parc du Général de Gaulle, Baie de L'orphelinat 98800 NOUMÉA
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	457 358 RCS Nouméa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Lot. n° 98 - Pie de la section mission Pont des Français 98809 Mont-Dore
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exploitation de stations-services.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2013
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES**GOUVERNEMENT DE NOUVELLE CALEDONIE**

REGISTRE DU COMMERCE

34B RUE DU GENERAL GALLIENI

BP M2

98849 NOUMEA CEDEX

N° de gestion 2013B00535

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	11 route de la Baie des Dames Ducos 98800 Nouméa
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Station service
<i>Date de commencement d'activité</i>	19/10/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent exploitant</i>	Consort CERVI
<i>Dénomination</i>	
<i>Nom du journal d'annonces légales</i>	Les Nouvelles Calédoniennes
<i>Date de parution</i>	25/10/2017
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation personnelle

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 544 du 29/01/2015	Augmentation de capital à compter du 11/01/2014 Ancien : 100 000 XPF Nouveau : 31 863 000 XPF
--------------------------------	---

Le Greffier

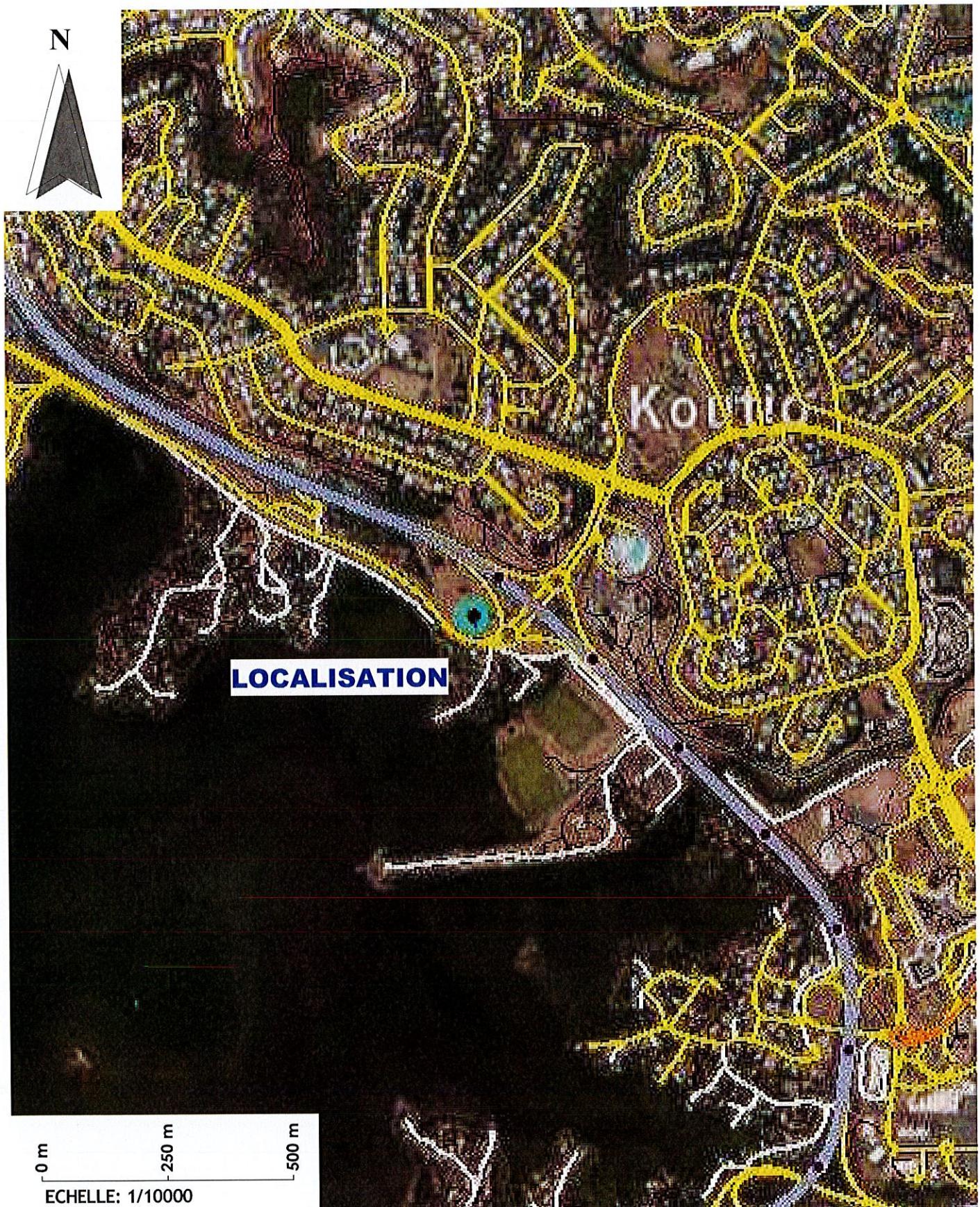


FIN DE L'EXTRAIT

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE MOBIL.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

Annexe 2 : Plan de localisation

ANNEXE 2 : PLAN DE LOCALISATION



NIC : 447220-7933

LOT : 366

RGNC Lambert NC: X=447 748 / Y=220 934

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE MOBIL.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

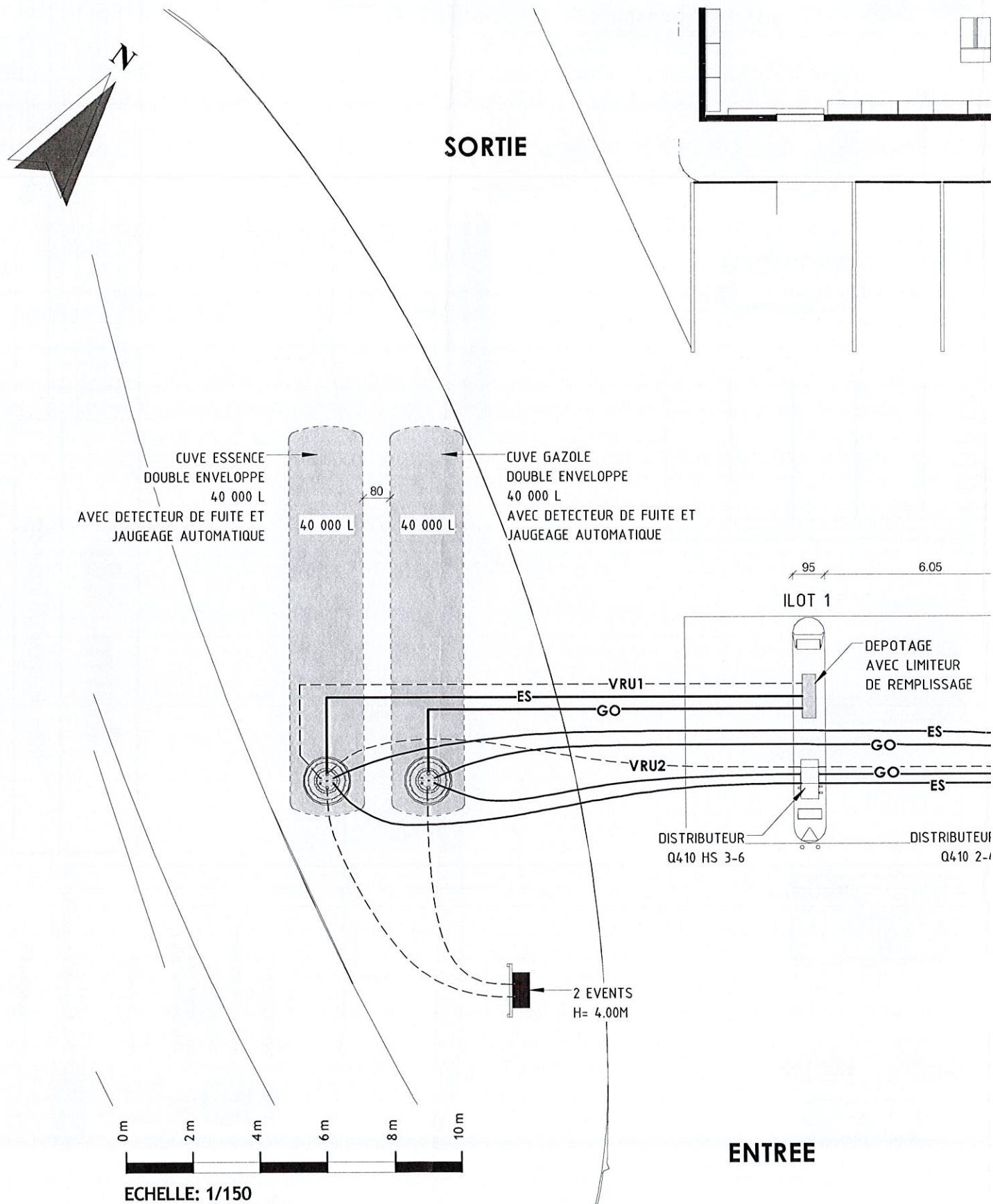
Annexe 3 : Plan orienté – Périmètre des 100 mètres



Annexe 4 : Plan des stockages et des réseaux d'hydrocarbures et des moyens de luttes contre l'incendie

Annexe 4 Bis : Schéma de classement de la rubrique 1432 Distribution





CALCUL DE LA CAPACITE EQUIVALENTE:

$$(80+80) = 160 \text{ L/min} = 9,60 \text{ m}^3/\text{H}$$

$$(40+40) = 80 \text{ L/min} = 4,80 \text{ m}^3/\text{H}$$

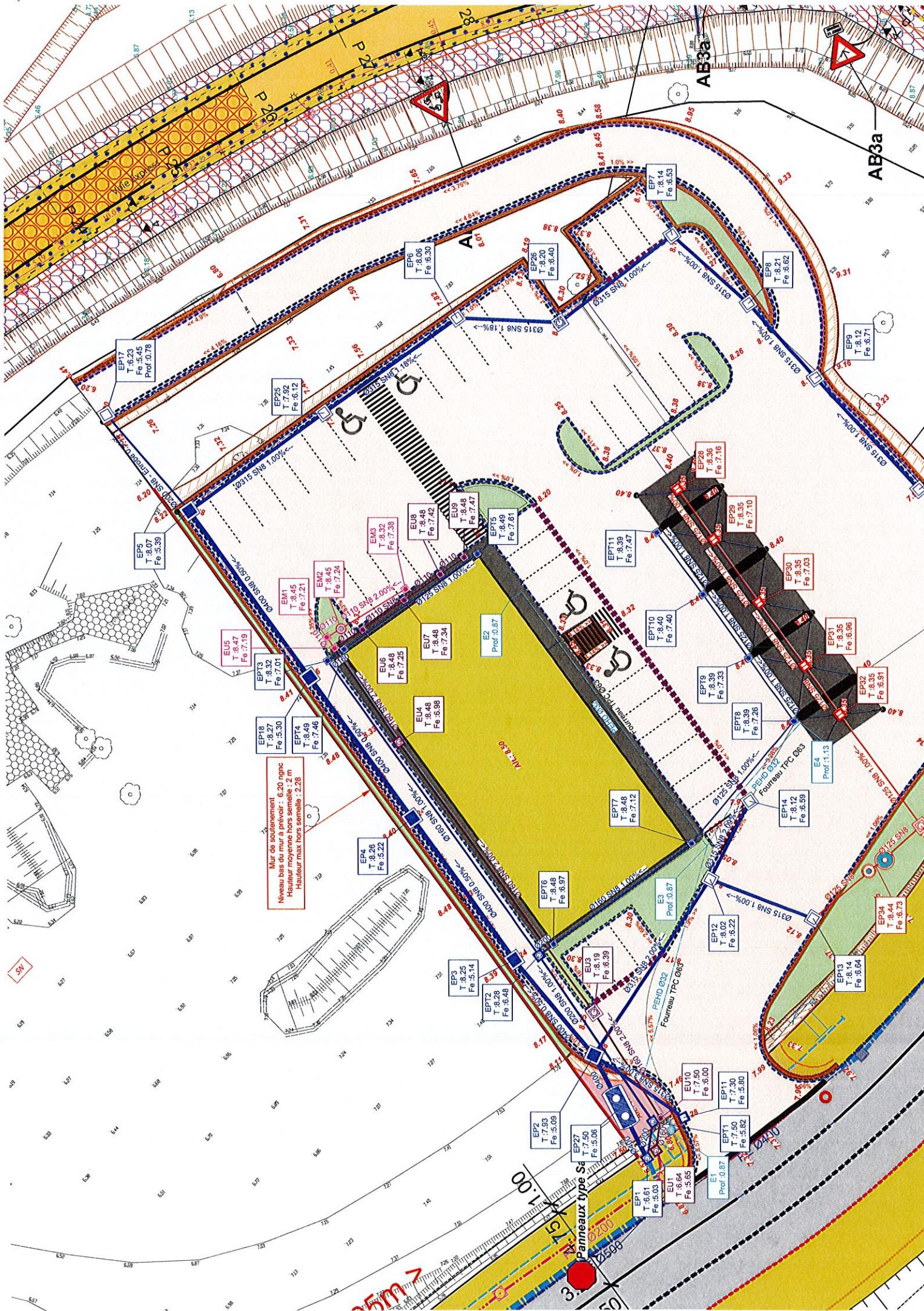
$$(40+40) = 80 \text{ L/min} = 4,80 \text{ m}^3/\text{H}$$

$$(80+80) = 160 \text{ L/min} = 9,60 \text{ m}^3/\text{H}$$

Ilots considérés comme distincts

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE MOBIL.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

Annexe 5 : Plan du réseau d'assainissement



Annexe 6 : Dimensionnement des systèmes de traitement des eaux usées de la station

SERMODIS KOUTIO

NOTE DE CALCUL - SEPARATEUR HYDROCARBURE PISTE - EP34

Identification des sources d'eaux polluées traitées par le débourbeur-séparateur

Les séparateurs-débourbeurs sont installés sur toutes les zones pouvant présenter un risque de relargage d'hydrocarbures c'est à dire s'il y a un risque que des hydrocarbures soient emportés par les eaux de lavages ou soient lessivés par des eaux de ruissellement

Un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures sera implanté pour le traitement des eaux susceptibles d'être chargées en hydrocarbures à savoir:

Total zone couverte : 190 m²
Piste VL 190 m²

Total zone découverte 0 m²

Dimensionnement du débourbeur-séparateur

Critères de dimensionnement d'un débourbeur-séparateur

Pour les aires de remplissage et/ou de distribution de carburant, le dimensionnement des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures est défini par l'arrêté du 15 avril 2010.

La taille nominale de l'appareil est définie en prenant comme unité de débit 45 l/h/m² pour les surfaces découvertes. Un coefficient de 0,5 est appliqué pour les surfaces équipées d'un auvent.

De manière majorante, cette note de calcul utilise le débit d'eau record pouvant entrant dans le séparateur. Ce débit correspond soit au débit total d'eau de lavage, soit à un épisode pluvieux record déterminé pour le site. L'intensité pluviométrique de ce dernier est tirée de la carte 8 du rapport DAVAR 2011 (*Synthèse et régionalisation des données pluviométriques de la Nouvelle Calédonie*). Ce mode de calcul apparaît donc mieux adapté au contexte de la Nouvelle-Calédonie.

Calcul en cas de pluies des sources d'eau en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Surface des zones découvertes, collecte des eaux de pluie :	0 m ²
Surface des zones couvertes (affectées d'un coefficient 0,5), collecte des eaux de pluie :	95 m ²
Record de précipitation retenu: IdF (60min, 10ans) - Source DAVAR	65 mm
Coefficient de ruissellement	1
Débit maximum des eaux de pluie à traiter	Qp = 1,715278 l/s

Calcul par temps sec des sources majorantes en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Robinet de puisage	
3 x Robinet DN15	1,35 l/s
0 x Robinet DN20	0 l/s
0 x Robinet DN25	0 l/s
Equipements de lavage	
0 x Portique de Lavage	0 l/s
0 x Haute pression	0 l/s
Débit maximum des eaux de lavage à traiter	Qu = 1,35 l/s

Détermination de la Taille Nominale (TN) du séparateur

Cas n°1 : Traitement des eaux usées en période de pluie 1,7 l/s

TN = Qp x Fd
Fd = 1 (Hydrocarbures = 1 et huile moteur possible si atelier ou garage = 2)

Cas n°2 : Traitement des eaux usées en période de lavage (hors pluie) 2,70 l/s

TN = [Qp=0 + Fx.Qu] x Fd
Fx = 2 (Lavage de véhicule et Distribution couverte)

En retenant le cas majorant, TN = 2,7 l/s
⇒ Selon le catalogue des produits disponibles, le débit du séparateur sera de 3 l/s

Détermination de la taille du débourbeur

Le volume du débourbeur est de 200 x TN = 600 L
Station-service 200xTN et aire de lavage 300xTN